

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE



1. Nom et Adresse : Ville de Muret – 27 rue Castelvielh – 31605 Muret Cedex
2. Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire
3. Type de procédure : Procédure Adaptée, Art. 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016
4. Objet du marché : **Réfection de la piste d'athlétisme du stade Colette Besson à Muret – MP201912**
5. Les variantes ne sont pas autorisées
6. Le marché n'est pas divisé en lots, ni en tranches
7. Lieu d'exécution : 31600 MURET
8. Critères
Jugement des offres :
 1. Prix des prestations 60 %
 2. Valeur technique 40 %
9. Retrait du Dossier de Consultation : sur le site dématérialisé de la collectivité :
<https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>
10. Service auprès duquel les Candidatures et les Offres doivent être envoyées :
Envoi par voie électronique uniquement sur <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>
11. Date prévisionnelle de notification : avril 2019
12. Conditions relatives au marché : les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française.
13. Conditions relatives aux garanties et cautionnement : Une retenue de garantie de 5 % sera appliquée. Elle pourra être remplacée par une garantie à première demande
14. Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement sur les fonds propres de la Ville. Paiement dans le délai légal de 30 jours par mandats administratifs.
15. Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Toulouse – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 Toulouse Cedex 07 – Tél 05.62.73.57.57 – Fax 05.62.73.57.40 – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr.
16. Renseignements administratifs et techniques : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>
17. Date limite de réception des offres : **VENDREDI 29 MARS 2019 à 12 h 00**
18. Délai de Validité des offres : 120 jours
19. Date d'envoi du présent Avis à la publication : 4 MARS 2019